

## Comité Syndical • Séance du 06/02/2024

### Compte-Rendu de réunion

10h10 : Le quorum est atteint. Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte ouvre la séance. Il remercie de leur présence les délégués constituant l'assemblée et propose l'ordre du jour suivant, tel que transmis dans les convocations :

#### I. Validation du compte-Rendu du précédent Comité Syndical

#### II. Informations

- a. Information des décisions prises par le Bureau du Syndicat et le Président
- b. Informations relatives à la crise « sécheresse »
- c. Autres informations

#### III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 : *délibération n°1*
- b. Création d'une association des structures de gestion de l'eau en Languedoc-Roussillon : *délibération n°2*
- c. Désignation d'un(e) représentant(e) du Syndicat Mixte des nappes à l'association des structures de gestion en Languedoc Roussillon : *délibération n°3*

#### IV. Autres dossiers techniques

- a. Avis relatif au SCoT de la plaine du Roussillon : *délibération n°4*
- b. Suivi des intrusions salines : bilan 2023 : *délibération n°5*

*L'ordre du jour est validé à l'unanimité.*

## Compte-rendu du précédent Comité Syndical (14/02/2023)

---

N. GARCIA demande s'il y a des remarques concernant le projet de compte-rendu du précédent Comité Syndical qui s'est tenu le 21 septembre 2023 (projet transmis avec les invitations). En l'absence de remarques, il propose de le mettre au vote.

*Le compte-rendu du Comité Syndical du 21 septembre 2023 est validé à l'unanimité.*

## Informations

---

### Décisions prises par le bureau du Syndicat Mixte en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

Nicolas GARCIA indique qu'un Bureau du Syndicat s'est tenu le 22 décembre 2023 et que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité :

- **Délibération n°1** : Demande de subvention pour les postes du Syndicat Mixte au titre de l'année 2024.

L'Agence de l'Eau et la Région financent les postes techniques du Syndicat Mixte. A la fin de chaque année, une délibération doit être prise pour permettre la demande de financement pour l'année suivante.

- **Délibération n°2** : encadrement d'un stage étudiant en 2024. Ce stage doit avoir une durée de 6 mois pour un coût de l'ordre de 3 500 €

Ce stage doit notamment permettre d'épauler les équipes du Syndicat Mixte des nappes pour les expérimentations de recharge artificielle et la préparation de l'étude relative à l'impact du changement climatique.

- **Délibération n°3** : Remboursement exceptionnel de frais de déplacement de Nicolas GARCIA à Lyon pour le passage en Comité d'Agrément pour un montant de 89,80 €
- **Délibération n°4** : Réalisation de deux piézomètres dans la vallée du Tech pour affiner le suivi piézométrique des nappes pour un coût de l'ordre de 30 000 €.

### Décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical

N. GARCIA informe l'assemblée de la décision suivante :

**Marché « Création de 3 nouveaux piézomètres sur les communes de St Genis les Fontaines et Ste marie la Mer »** : Ce marché a été attribué à l'entreprise SAS

Roussillon Forage pour un montant de 42 210 € H.T. Ce marché est susceptible d'être aidé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.

### Etat des nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT qui présente l'état quantitatif des nappes sur l'ensemble de la plaine du Roussillon.

A. GOT demande quelles actions concrètes sont menées au-delà de ce constat alarmant. En particulier, il souhaite savoir si la mobilisation du karst des Corbières est à l'ordre du jour.

N. GARCIA indique qu'il faut rester prudent quant aux capacités du karst et faire très attention à la manière dont on communique à son sujet. Il prend pour exemple une émission radio passée sur France Bleue qui sous-entendait que les problèmes seraient résolus grâce à cette ressource. Il rappelle que le karst se remplit par les pluies et par l'Agly et qu'actuellement il ne se recharge donc pas. Il est actuellement à des niveaux bas historiques.

H. TACHRIFT rappelle qu'une étude a été réalisée dans les années 2010 par le BRGM et les Conseils Départementaux de l'Aude et des P.O.. Cette étude indiquait qu'en période hydrologique normale, de l'ordre de 5 millions de m<sup>3</sup> pouvaient être mobilisables. Il s'agit d'une solution locale intéressante mais qui ne peut satisfaire l'ensemble des besoins de la plaine où 80 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année.

L. FARA indique effectivement que PMM va utiliser une partie de cette ressource pour sécuriser les communes situées dans la vallée de l'Agly. Ceci va se faire sur un calendrier assez court, de l'ordre de trois ans. Il ajoute qu'il faut rester prudent quant aux possibilités de prélèvements mais que ce serait une faute de ne pas solliciter cette ressource.

A. GOT se demande s'il ne faut pas être plus drastique, notamment en interdisant les piscines comme ce fut le cas à Elne.

M. LESNE demande s'il y a eu beaucoup de contestations suite à cette interdiction.

N. GARCIA répond par la négative. Il indique avoir eu également des discussions intéressantes et constructives avec les piscinistes et des solutions existent pour consommer moins d'eau (bâchage, traitements, pompes adaptées etc.).

A l'issue de cette présentation A. DOMENECH demande quelles actions concrètes mener.

N. GARCIA indique que le Syndicat Mixte suit l'état quantitatif et qualitatif des nappes, propose et étudie certaines solutions. C'est au Préfet de proposer des mesures concrètes. D'ici l'été cependant, il n'y a pas de solutions miracles exceptés

les économies, la recharge et la « réut » sous conditions. Sur le plus long terme des solutions doivent être « discutées » : amenée de l'eau du Rhône, adducteur pour alimenter Villeneuve de la Raho, etc.

R. PLA rappelle que le tuyau provenant du Rhône a été rejeté dans les années 2000 par les acteurs locaux, et notamment une partie du monde agricole.

Sur la question de l'utilisation des bassins d'orage pour le stockage, N. GARCIA rappelle qu'il s'agit d'une gestion municipale. Il juge préférable de réaliser des noues permettant l'infiltration maximum des pluies aux bassins d'orages étanches. Par ailleurs, pour ces derniers, le fait de les garder en eau nécessite une gestion fine pour éviter les débordements en cas de nouvel orage.

M. ASSENS indique que l'Agence de l'Eau a des financements pour la gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration et permettant de sortir du « tout tuyau ».

A HARIBOU estime qu'il manque une vision globale de gestion de l'eau à long terme à l'échelle départementale. Cette vision nécessiterait de prioriser les actions et de les budgéter avec un financement qui doit être national.

N. GARCIA rejoint A. HARIBOU sur la nécessité que l'Etat aide financièrement le territoire pour mettre en œuvre des solutions de court et long terme.

### **Autre information : le processus de labellisation EPTB**

N. GARCIA indique que conformément à la délibération n°4 du 14 février 2023, le Syndicat Mixte a engagé en 2023 le processus de labellisation avec un passage devant le comité d'agrément en novembre dernier. Ce comité s'est prononcé très favorablement sur cette reconnaissance (vote à l'unanimité).

N. GARCIA ajoute que le Syndicat Mixte est maintenant dans l'attente du retour de la Préfète de Bassin.

### **Autre information : Retour d'expérience sur la sécheresse 2023**

N GARCIA informe l'assemblée que le Syndicat Mixte mène actuellement un important travail de retour d'expériences concernant la crise sécheresse 2023. Il s'agit d'une part d'une analyse technique sur le comportement des nappes en fonction des restrictions et des prélèvements. D'autre part, il s'agit également de mettre en évidence les améliorations potentielles à proposer en termes d'organisation, de gestion et de partage de l'information en temps de crise. Pour se faire, les principaux usagers, et les communes ont été sollicités. Un retour exhaustif est prévu fin mars, début avril.

N. GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour présenter les autres informations. Ce dernier informe tout d'abord les membres du Comité Syndical de la participation du Syndicat Mixte à la construction d'un projet européen LIFE.

Le Syndicat Mixte a en effet été retenu par l'OIEau pour construire une proposition technique dans le cadre d'un projet européen réunissant 16 structures.

Il s'agit de bâtir un outil permettant la centralisation en continu des données de prélèvements permettant d'alimenter un modèle de gestion numérique.

L'intérêt de s'inscrire dans un tel projet est de travailler en réseau sur des problématiques analogues avec des budgets conséquents, financés à 80% (par l'Europe et d'autres partenaires type Région, Agence etc.)

H. TACHRIFT fait ensuite un point sur les principales études en cours :

- **Etude « zones de sauvegarde »** : Cette étude a pour objet de protéger sur le long terme les secteurs les plus stratégiques pour la production d'AEP sur le territoire de la plaine du Roussillon. Cette étude est en cours de finalisation. Deux réunions géographiques se sont déroulées en janvier pour préparer les plans d'action qui sont en cours de construction.
- **Etude « ETAPES »** : Expérimentation et diffusion de Techniques Agricoles pour la Préservation des Eaux Souterraines : il s'agit d'un projet sur 4 ans qui a démarré en 2022 qui doit expérimenter et mettre en évidence des pratiques vertueuses pour les économies d'eau dans l'agriculture. Les premiers résultats sont très positifs. Des réunions d'informations et d'échanges se tiendront dans les exploitations concernées en 2024.
- **Essais de recharge artificielle** : Deux essais étaient initialement prévus à l'hiver 2023 / 2024 :
  - Sur le site de Thuir : essai en stand-by étant donné le contexte hydrologique très déficitaire
  - Sur le site de St Génis / Palau : essai repoussé étant donnée la réalisation de travaux du Syndicat du Tech

Des expérimentations sont envisagées sur ces sites à partir du printemps 2024 (discussions en cours avec les services de l'Etat notamment).

- **Etude prospective nappes & Changement Climatique** : Le programme technique, coécrit avec le BRGM, est en cours de finalisation. Le démarrage de l'étude est prévu au printemps 2024 pour une durée de 12 mois. Il y aura nécessité d'une bonne coordination avec les études Eau'rizon des BV et le schéma des eaux brutes agricoles porté par la CA.

### 3 Administration du Syndicat Mixte

---

#### **Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

Nicolas GARCIA introduit le DOB 2024 en indiquant que la sécheresse historique que nous connaissons provoque une forte attente et que cela nous incite à accélérer les actions engagées, notamment celles relatives à la recharge artificielle, à la définition d'une stratégie d'adaptation face au changement climatique, ou encore à l'amélioration de la surveillance des intrusions salines etc.

Par ailleurs, il ajoute que le contexte inflationniste national commence à se faire ressentir notamment en ce qui concerne le coût des travaux (investissement) et les charges courantes (énergie, maintenance etc.).

Dans ce contexte, Nicolas GARCIA estime qu'il est nécessaire d'augmenter les capacités financières du Syndicat Mixte. Pour cela, deux leviers existent selon lui :

1/ Augmenter les cotisations statutaires : il est proposé dans la notice du DOB de poursuivre l'augmentation des cotisations statutaires engagées en 2021 à hauteur de 3,5 % / an jusqu'en 2028 et le renouvellement complet du Comité Syndical. Cette augmentation reste modeste et correspond à l'inflation prévue pour 2024.

2/ Elargir les partenaires financiers (intégrer l'Europe et l'Etat notamment), c'est pourquoi le Syndicat Mixte travaille actuellement pour s'engager dans un projet « LIFE ».

Nicolas GARCIA donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour présenter dans le détail la notice du DOB 2024. Une fois cette présentation faite, il ouvre le débat à proprement parlé.

J. GILLON demande une précision : l'augmentation de cotisation pluriannuelle avait déjà été actée lors de DOB précédents.

H. TACHRIFT répond positivement et ajoute qu'il est proposé ici de prolonger cette augmentation dans le temps.

N. GARCIA ajoute que l'inflation et les demandes multiples d'améliorer la connaissance au bénéfice de toutes et tous le justifie. Il ajoute qu'une labellisation EPTB a été très bien reçue par le comité d'agrément et il espère qu'un tel label est susceptible de faciliter l'obtention de certains financements supplémentaires.

A HARIBOU juge indispensable de renforcer la connaissance à court et long terme. Il juge indispensable l'augmentation financière proposée.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA propose de passer au vote.

***La délibération n°1 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 est votée à l'unanimité.***

## **Création d'une association des syndicats de gestion de l'eau en Languedoc - Roussillon et nomination des représentants du Syndicat Mixte**

N. GARCIA présente le contexte, les objectifs et les principaux éléments du projet de statut de l'association en devenir.

Il insiste sur le fait que l'association aurait une vocation technique mais également politique en portant une voix partagée par les structures sur des sujets relatifs aux financements ou aux politiques de l'eau.

H. TACHRIFT ajoute que pour faire vivre cette association, un.e chargé.e de mission serait recruté.e (et en partie rémunéré.e par l'Agence de l'Eau). Pour assurer le bon fonctionnement de cette association, le coût pour le Syndicat Mixte des nappes ne devrait pas excéder 1 500 € / an.

P. CASADEVALL s'interroge sur l'intérêt de regrouper les différentes structures de bassin versant du département afin de porter les différents sujets type « économie d'eau ».

N. GARCIA indique qu'il n'est pas du rôle du Syndicat des nappes de travailler ce type de sujet.

M. LESNE précise que l'étude Eaurizon permet déjà un rapprochement des syndicats.

A PASTOR insiste sur la nécessité d'une communication commune, notamment vis-à-vis du grand public. Elle indique que 3 structures de gestion de BV ont créé une commission spécifique pour cela.

N GARCIA souligne que la commission interministérielle a mis en évidence qu'il manquait une vision collective de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire départemental qui constitue peu ou prou un bassin versant. N GARCIA fait le même constat et ajoute que certaines querelles politiciennes nous ont parfois empêchées des économies d'échelle.

Pour revenir au projet d'association et avant de passer au vote, N. GARCIA propose de voter les délibérations n°2 et n°3 dans la foulée. Concernant la nomination des représentants à cette association il fait les propositions suivantes :

- N. GARCIA en tant que représentant titulaire dans le collège des élus
- M. ROLLAND en tant que représentante suppléante dans le collège des élus
- H. TACHRIFT en tant que représentant titulaire dans le collège des agents
- S LE MESTRE en tant que représentante suppléante dans le collège des agents.

En l'absence d'intervention et d'autres candidatures, il propose de passer aux votes.

***La délibération n°2 actant l'adhésion à la future association des structures de gestion est votée à l'unanimité***

*La délibération n°3 relative à la désignation des représentant.e.s du Syndicat Mixte à l'association des structures de gestion nomment à l'unanimité :*

- *N. GARCIA en tant que représentant titulaire dans le collège des élus*
- *M. ROLLAND en tant représentante suppléante dans le collège des élus*
- *H. TACHRIFT en tant représentant titulaire dans le collège des agents*
- *S LE MESTRE en tant représentante suppléante dans le collège des agents.*

#### 4 Dossiers techniques

---

##### Avis relatif au SCoT de la plaine du Roussillon

N. BATAILLE quitte l'assemblée.

N. GARCIA présente dans ses grandes lignes l'avis proposé. Il souligne le fait que la problématique de la ressource en eau a été réellement prise en compte dans le document ce qui est peut-être la première fois sur notre territoire. Il précise que le principe de démonstration de l'adéquation « besoin / ressource » est le principe conducteur de l'avis proposé et que dans les secteurs actuellement identifiés comme déficitaires, des solutions effectives doivent être opérationnelles avant l'installation de population nouvelles pour assurer l'approvisionnement en l'eau potable.

S. LE MESTRE, chargée de mission SAGE, présente dans le détail l'avis proposé (transmis dans les courriers).

L. FARA, est tout à fait d'accord avec les objectifs poursuivis dans cet avis. Il estime cependant que la manière dont l'avis est rédigé va trop loin et peut être inutilement trop contraignant pour les collectivités. Il aurait souhaité pouvoir travailler le texte en amont avec les services du Syndicat Mixte mais le temps a manqué. Il souhaite proposer des modifications aux élus de PMM.

N GARCIA indique effectivement que les délais sont serrés car cet avis doit s'inscrire dans le cadre de l'enquête publique qui se termine le 13 mars. Il propose donc que les techniciens revoient le texte et qu'un vote en bureau puisse se tenir d'ici le 13 mars. Cela nécessite donc de déléguer l'avis du Comité Syndical au Bureau.

A GOT approuve cette démarche.

J. GILLON rejoint les propos de L. FARA indiquant qu'il ne faut pas non plus faire peser trop de contraintes sur les collectivités. Il demande confirmation du fait que cet avis doit être transmis à la commission d'enquête.

S. LE MESTRE répond par l'affirmative sur ce dernier point.

M. LESNE rappelle que le Syndicat Mixte a validé un guide sur l'eau et l'urbanisme en 2023, sans remarques des collectivités et que le présent avis ne fait que reprendre les principes proposés par ce guide.

O. SENYARICH apprécie que cet avis fasse référence à la nécessité d'améliorer les rendements de réseau lorsque les objectifs ne sont pas atteints. Il ajoute qu'à l'échelle des collectivités lorsque l'on s'interroge sur les actions concrètes à mettre en œuvre en cette période de sécheresse, l'amélioration des rendements de réseau constitue une action déterminante. Il estime cet avis louable.

F. NICOLEAU estime que cet avis, faisant d'un préalable la disponibilité de l'eau pour l'accueil des populations, est frappé au coin du bon sens et que le Syndicat Mixte est dans son rôle en proposant un tel avis. Il va selon lui dans le sens de l'histoire.

M. LESNE souhaite que les préconisations du Syndicat Mixte pour ce SCoT soient reprises pour les autres SCoT en cours de construction.

S. LE MESTRE indique effectivement qu'il existe trois autres SCoT sur le territoire de la plaine du Roussillon en construction ou révision (SCoT Littoral Sud, SCoT de la narbonnaise, SCoT Corbières Salanque Méditerranée).

A l'issue de ces prises de parole, N GARCIA propose deux votes :

- Le premier concerne l'approbation sur le fond de l'avis proposé, charge aux techniciens de proposer une nouvelle rédaction améliorant la forme.
- Le second vote propose au Comité Syndical de déléguer au Bureau l'avis ainsi modifié.

*Les deux propositions sont votées à l'unanimité et font l'objet de la délibération n°4*

Avant la tenue du bureau, N. GARCIA propose de transmettre par mail la nouvelle proposition d'avis à l'ensemble du Comité Syndical pour que chacun.e puisse réagir.

### **Rapport annuel relatif aux intrusions salines**

N. GARCIA rappelle que le Syndicat Mixte assure le suivi des intrusions salines sur la bordure côtière. Chaque année il rédige un rapport annuel et le présente en Comité Syndical.

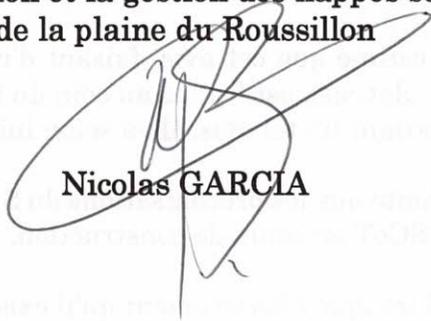
H. TACHRIFT présente les résultats du rapport de suivi 2023 (disponible en ligne ou sur format papier sur simple demande).

En l'absence de remarques, N. GARCIA propose de passer au vote.

*La délibération n°5 actant la présentation du rapport de suivi des intrusions salines pour l'année 2023 est votée à l'unanimité.*

12h00 : En l'absence de questions diverse, Nicolas GARCIA clôt la séance.

**Le Président du Syndicat Mixte  
pour la protection et la gestion des nappes souterraines  
de la plaine du Roussillon**



**Nicolas GARCIA**